

CR du CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022 – 18 H 00

L'An deux mil vingt deux, le douze avril à dix huit heures, le Conseil Municipal de MIRAMBEAU s'est assemblé au lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame ROBERT Mylène, maire après convocations adressées le 04 avril 2022

Présents : Mmes ROBERT, DEBS, MORGAN, , BROSSARD, GARDEY, MM. LECLERC, RAYMOND, DEVEDEIX, GRAUFEL, , LORIAUD, PALLISSIER

Absents excusés : Mmes BLONDEL, BOTELLE, REMY, et M. HERAUD

Secrétaire de séance : M. DEVEDEIX

Il est donné lecture du dernier procès-verbal de séance du précédent Conseil Municipal qui est adopté **à l'unanimité**.

La Séance est ouverte à : 18 heures 05 et il est aussitôt passé à l'ordre du jour.

A la demande de MM. LORIAUD ET GRAUFEL, deux sujets prévus à l'ordre du jour ont été exposés en début de séance : l'attribution d'une subvention pour les Pompiers Humanitaires Solidaires pour l'Ukraine et la mise en place d'une convention avec le Département pour le reclassement de l'ancienne RD 730

Compte administratif 2021

La présentation faite du compte administratif, se résume ainsi :

- un excédent de fonctionnement de :	57 167,92
- un excédent reporté de :	1 497 846,85
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 555 014,77
- un excédent d'investissement de :	206 891,48
- un déficit des restes à réaliser de :	432 160,00
Soit un besoin de financement de :	225 268,52
DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	1 555 014,77
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1088)	57 167,92
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	188 593,99

Le compte administratif est approuvé à l'unanimité par l'assemblée délibérante par la doyenne du Conseil Municipal

Attribution d'une subvention pour les Pompiers Humanitaires Solidaires pour l'Ukraine

Dans le cadre de l'aide pour l'Ukraine, le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'approuver une subvention de 1500€ soit 1€ par habitant.

Mise en place d'une convention avec le Département pour le reclassement de l'ancienne RD 730

Validation à l'unanimité par le Conseil Municipal pour la mise en place de la convention demandée par le Département.

Compte de gestion 2021

Le Conseil Municipal déclare à l'unanimité des votes, que le compte de gestion dressé par le Receveur pour l'exercice 2021, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Affectation du résultat

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des votes, d'affecter au budget 2022 le résultat précédemment indiqué, comme suit :

Affectation déficit investissement reporté, compte 001, pour 808 593.99 €
Affectation à l'excédent reporté fonctionnement, compte 002, pour 1 555 014.77 €

Vote des taux d'imposition

Le Conseil Municipal à l'unanimité fixe les taux d'imposition pour 2022, et précise qu'il n'y a pas d'augmentation par rapport à l'année précédente.

- ✓ Taxes foncière (bâti) : 35.20%
- ✓ Taxes foncière (non bâti) : 43.43%
- ✓ CFE : 21.25%

Présentation et approbation du budget 2022

Le Conseil Municipal à la majorité (avec une voix contre) approuve le Budget Primitif 2022 qui s'équilibre de la façon suivante !

- en fonctionnement à 3 187 520.33€
- en investissement à 2 052 593.23 €

Admission en non-valeur

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'admettre en non-valeur les titres non recouvrables pour un montant total de 481.14€.

Créances irrécouvrables suite liquidation judiciaire

Les services de la Trésorerie ont communiqué un état de titres irrécouvrables.

Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes suite d'une liquidation judiciaire avec clôture pour insuffisance d'actif et d'une décision d'effacement suite à une procédure de surendettement. La proposition d'extinction de créances concerne les exercices 2012, 2015, 2016 et 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'admettre en créances irrécouvrables pour un montant total de 28 988.07 €.

Mise en place d'une convention avec l'APIC (Association Périscolaire Inter Communale) de Nieul le Virouil

Validation à l'unanimité par le Conseil Municipal pour la mise en place de cette convention permettant ainsi d'accueillir les enfants de la Commune.

Cession de terrain à la CDC pour mise en place d'un Office de Tourisme

Le Conseil Municipal approuve la cession de terrain à la CDC qui souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZL217 située avenue de la République afin d'y installer un Office du Tourisme.

Demande de subvention pour l'aménagement d'un espace "sport Fitness"

Le Conseil Municipal n'a pas approuvé le projet et décide de le reporter ultérieurement

Demandes de subvention pour l'aménagement d'un parking végétalisé à "Petit Niort"

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet et accepté le devis proposé par l'entreprise Tardy pour un montant de 95 350.78 € TTC.

Demande de subvention pour l'aménagement de l'aire de loisirs (drainage)

Le conseil municipal avec 7 voix contre a décidé de reporter le projet

Autorisation de lancer l'appel à projet pour la "Friche Rovima"

Dans le cadre de la revitalisation du Bourg, la commune a identifié une friche et souhaite établir un lotissement de 8 lots. Pour mener à bien ce projet il est nécessaire de se rapprocher de l'ADEME pour lancer l'appel à projets.

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le projet

Mise en place d'une convention avec la fondation du patrimoine voir délibération restauration chapelle

la Fondation du Patrimoine a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du

patrimoine populaire de proximité, public et privé, grâce à un dispositif d'aide arrêté en partenariat avec les collectivités locales et les services de l'Etat

Le Conseil Municipal accepte de valider la convention et le montant de l'adhésion pour 2022

Mise à l'enquête publique des chemins ruraux : procédure de cession d'un chemin rural

A la demande de l'entreprise TARDY demeurant "Boucheville" qui souhaite acquérir une partie de chemin rural situé "Le Fondreau" cadastrée 2L22. En compensation, l'entreprise cèdera à la commune l'emprise nécessaire pour recréer la partie du chemin aliéné, plus au Nord sur la parcelle 2L60

Le Conseil Municipal à l'unanimité, accepte la demande, ordonne la mise à l'enquête du projet de vente de la partie du chemin rural énoncé ci-dessus et de la création du nouveau tronçon.

Selon le résultat de l'enquête, décidera de la désaffectation et l'aliénation de la partie du chemin rural concerné.

Validation d'une demande d'agrément pour un service civique

L'objectif de l'engagement de service civique est à la fois, de mobiliser la jeunesse face à l'ampleur des défis sociaux et environnementaux, et de proposer aux jeunes un nouveau cadre d'engagement, dans lequel ils pourront mûrir, gagner en confiance en eux, en compétences, et prendre le temps de réfléchir à leur propre avenir, tant citoyen que professionnel. Il a également pour objectif d'être une étape de vie au cours de laquelle des jeunes de toute origine sociale et culturelle pourront se côtoyer et prendre conscience de la diversité de notre société. Loin du stage centré sur l'acquisition de compétences professionnelles, le Service Civique est donc avant tout une étape de vie, d'éducation citoyenne par action, et se doit d'être accessible à tous les jeunes, quelles qu'étaient leurs formations ou difficultés antérieures.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la demande d'agrément pour l'accueil d'un service civique et autorise Madame le Maire à faire toutes les démarches nécessaires pour accueillir et encadrer le jeune dans les conditions tel que définies dans la loi du 10 mars 2010.

QUESTIONS DIVERSES

Remise de la médaille d'officier de la légion d'honneur lors de la cérémonie du 08 mai prochain à 14 heures.

Eclairage Public : voir pour réduire les créneaux horaires d'allumage

Centre de loisirs à Mirambeau : demande en cours pour recruter un responsable et préparer le projet pédagogique

Vidéo surveillance de la Commune : proposition d'un devis, présentation succincte du projet qui fera l'objet d'une réunion de travail

Suite profession de foi : prévoir visite par hameau pour rencontrer les administrés

Ancien bâtiment loué à la Trésorerie proposé à Maître Klopp : estimation financière du bien proposée à Maître Klopp : en attente de sa décision.